

le Canada n'a jamais eu de gouvernement plus arrogant et plus inepte que le gouvernement actuel.

Mais, monsieur l'Orateur, le 27 avril, l'Orateur suppléant a interprété les propos du ministre des Finances comme signifiant que le Parlement n'avait pas avantage, ni la population, intérêt, à cette façon d'agir. Il a donné aux paroles du ministre des Finances la même interprétation que les autres députés, la même que je lui donnais, moi, en tout cas. Voici ce qu'on peut relever à ce sujet à la page 4197 du hansard:

Sauf erreur, le ministre des Finances a déjà dit qu'à son avis, cette proposition n'était pas dans l'intérêt public.

Qu'on s'imagine le ministre des Finances tenant des propos que l'Orateur suppléant peut interpréter comme signifiant que lui, le ministre, ne trouve pas conforme à l'intérêt public de déferer le rapport annuel de la Banque du Canada au comité de la banque et du commerce pour qu'il en fasse un examen minutieux. On a pourtant vu le ministre des Finances se faire le défenseur de la liberté à la Chambre et se promener du fauteuil de l'Orateur à l'entrée de la Chambre, drapé dans le symbole de son amour notoire de la liberté et des droits d'un Parlement libre. En dépit de tout cela, il ne prendra aucune disposition, en sa qualité de ministre des Finances, pour permettre à un comité de la Chambre d'étudier le plus important rapport déposé sur la table de la Chambre depuis le début de la session, rapport qui traite de questions sur lesquelles le gouverneur de la Banque du Canada désavoue la position prise par le gouvernement.

Toutefois, cela ne dispense pas le gouvernement de prendre des mesures de procédure tout à fait conformes aux meilleures traditions parlementaires et aux droits de la Chambre, soit d'examiner ce rapport du gouverneur de la Banque du Canada, afin de savoir si les vues qu'il a exprimées publiquement se rapprochent de celles du gouvernement.

M. Brunsdén: L'honorable député me permettrait-il une question?

L'hon. M. Martin: Oui.

M. Brunsdén: L'honorable député est-il disposé à accepter le rapport du gouverneur de la Banque du Canada comme représentant les vues officielles de l'opposition?

L'hon. M. Martin: Je répondrai à l'honorable représentant que ce que je veux, c'est savoir si ce rapport renferme la solution au plus important des problèmes qui se posent à notre pays et dont le gouvernement se soucie bien peu, le problème du chômage. Le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré que

notre nation est en mesure de résoudre ce problème du chômage. C'est le premier point. Le deuxième, c'est que nous avons plus de 700,000 chômeurs. Le gouvernement n'a pas recours aux programmes qui, selon le gouverneur de la Banque du Canada, peuvent remédier à cette situation. Si je demande que le rapport soit déferé au comité, c'est parce que moi et d'autres membres du parti libéral voulons interroger le gouverneur de la Banque du Canada pour savoir si son rapport et certains de ses discours publics renferment des solutions. Je soutiens que c'est là un droit de tout membre de cette Chambre.

On a parlé, à cet égard, des droits du Parlement. Le chef de l'opposition (M. Pearson) a insisté pour obtenir une réponse du ministre des Finances, lorsqu'il lui a posé la question suivante qui est consignée au hansard du 27 avril:

...je demanderais au ministre des Finances s'il estime qu'il n'est pas conforme à l'intérêt public de déferer le rapport du gouverneur de la Banque du Canada au comité de la banque et du commerce.

Le chef de l'opposition a bien demandé si le ministre des Finances estimait «qu'il n'est pas conforme à l'intérêt public». Et voici la réponse du ministre des Finances, ce petit homme qui, je le répète, s'est posé en champion des droits d'un Parlement libre et d'un peuple libre. Voici ce qu'il a dit au Parlement formé d'élus du peuple:

Monsieur l'Orateur, voilà la troisième fois que cette question est posée ici cet après-midi.

Nous nous souvenons tous combien il paraissait fatigué, irrité en commençant son soliloque.

Je répète la réponse que j'ai donnée lorsqu'elle a été posée pour la première fois par le député d'Essex-Est. J'ajoute simplement que, comme les autres députés et le public en général s'en rendent compte, les honorables vis-à-vis, pour ce qui est d'interroger le gouverneur de la Banque, ne sauraient accomplir une tâche comparable à celle qu'accomplissent les sénateurs.

Or, monsieur l'Orateur, c'est peut-être vrai, et peut-être ne l'est-ce pas. Ce que je veux dire au ministre des Finances, c'est qu'il a préféré laisser l'autre chambre, formée de messieurs et de dames qui n'ont pas été élus par le peuple, l'occasion d'étudier un rapport qu'il ne laisse pas examiner par les représentants élus à cette Chambre par le peuple.

L'hon. M. Fleming: Balivernes et radotage!

L'hon. M. Martin: Toutes les pitreries de mon honorable ami le ministre des Finances ne sauront justifier son attitude, son refus, au nom du gouvernement, de déferer ce rapport au comité de la banque et du commerce ou à un autre comité approprié de la Chambre.